

AUTORISATION PARENTALE

Opération « ARGENT DE POCHE »

A faire remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal. En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.

POUR LES MINEURS (moins de 18 ans)

- La commune de Nouvoitou ne sera en aucun cas considérée employeur des jeunes participant à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas, l'indemnité versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra s'apparenter à un salaire.

- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

- La commune de Nouvoitou s'engage à souscrire un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à son tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Madame, Monsieur :

.....

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points ci-dessus ainsi que du contrat auquel mon enfant s'engage.

Autorise mon enfant :

Né(e) le : / /

Domicilié(e) :

À participer à l'opération « Argent de poche ».

...

...

Dans le cadre des missions « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les missions effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

- Autorise les prises de vue de mon enfant
 Refuse les prises de vue de mon enfant

Fait à Nouvoitou, le / /

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

POUR LES MAJEURS

Dans le cadre de l'opération « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

- J'autorise les prises de vue
 Je refuse les prises de vue

Fait à Nouvoitou, le / /

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



Nouvoitou

TU AS ENTRE 16 ET 21 ANS,

TU AS DU TEMPS PENDANT LES VACANCES ?

OPÉRATION ARGENT DE POCHE



Renseignements auprès de

Sylvie Lanoh,
responsable action sociale
ccas@nouvoitou.fr ou 02 99 37 65 12

Mehdi Brégère,
directeur animation jeunesse
m.bregere@nouvoitou.fr
ou 06 16 68 13 03

L'opération

« Argent de Poche » est un dispositif proposé par le Centre Communal d'Action Sociale de Nouvoitou. Il permet à un jeune nouvoitouzien de 16 à 21 ans d'obtenir une indemnité en échange de petits travaux d'intérêt collectif dans la commune.

Qui peut y participer ?

Tout jeune domicilié à Nouvoitou qui a plus de 16 ans et moins de 21 ans le premier jour de l'intervention. La priorité d'accès au dispositif sera donnée aux jeunes de moins de 18 ans et aux jeunes n'ayant jamais participé.

Comment ?

Différentes missions ont été recensées au sein des services communaux. Ainsi en échange de travaux, les jeunes de 16 à 21 ans obtiennent une indemnité de 15 € pour 3 heures. Pendant cette demi-journée, les jeunes intègrent l'équipe communale et sont encadrés par « un agent-tuteur » qui les accompagne dans leur mission.

Afin de respecter la réglementation du travail, les jeunes ne sont jamais amenés à prendre des risques ou à utiliser des outils motorisés dans leurs différentes missions. Si le jeune doit s'engager à réaliser correctement les tâches confiées, il ne remplace pas pour autant un agent communal.

Quand ?

Pendant les vacances scolaires.

Des missions d'intérêt général

- **service administratif** :

aide au classement

- **médiathèque** :

aide au rangement et au classement, accueil des usagers (prêt et retour d'ouvrages)

- **services périscolaires** :

organisation et mise en place d'outils et supports pédagogiques. Rangement et inventaire de matériel pédagogique, entretien des locaux, mise en place des supports d'animation (exposition...)

- **service animation jeunesse et sportive** :

aide à la mise en place d'animation, accompagnement des animateurs « aide animateur », pendant des projets et activités spécifiques...

- **service technique** :

petits travaux d'entretien (bâtiments, espaces verts)

Les démarches

Les dossiers d'inscription sont à retirer en Mairie ou à l'Espace Jeunes. Ils sont également disponibles sur le site internet www.nouvoitou.fr.

Ils sont à retourner complétés en Mairie **au plus tard pour le 18 mars 2019**.

Candidat

Nom :

Prénom :

Sexe : M F

Date de naissance : / /

Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone : / / /

et/ou mobile : / / /

Email :

.....

(Attention : l'acceptation de votre candidature et les dates des missions seront communiquées à cette adresse email)

Disponibilités pour les vacances de printemps

Cocher vos disponibilités

Semaine 15	Matin	Après-midi
Lundi 8 avril		
Mardi 9 avril		
Mercredi 10 avril		
Judi 11 avril		
Vendredi 12 avril		

Semaine 16	Matin	Après-midi
Lundi 15 avril		
Mardi 16 avril		
Mercredi 17 avril		
Judi 18 avril		
Vendredi 19 avril		

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Elle vous engage ainsi que « l'agent tuteur » à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Lisez-la attentivement avant de la signer.

Concernant la ponctualité

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous.

Toute personne arrivant après le démarrage de la mission ne pourra y participer.

- Je m'engage à participer à la mission sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu avant l'horaire prévu (je ne peux la quitter pendant le temps de la pause).

Concernant la périodicité de l'activité

- L'activité « Argent de poche » se déroule exclusivement sur un temps de 3h pendant les vacances scolaires.

Concernant la réalisation des missions

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des missions qui me sont confiées.

- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle, je dois pouvoir me consacrer pleinement, l'usage des téléphones portables ainsi que des baladeurs MP3 est strictement interdit. En conséquence, les téléphones portables devront être placés sur répondeur.

Pièces (Photocopies) à joindre

- Attestation d'assuré social ou de la carte vitale

- Attestation d'assurance responsabilité civile

- Carte nationale d'identité

Signature